



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 52 - AVRIL 2012**

# SOMMAIRE

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

Arrêté N °2012073-0003 - Arrêté portant subdélégation de signature du Directeur

Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris

.....

1





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2012073-0003**

**signé par Autres signataires  
le 13 Mars 2012**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

Arrêté portant subdélégation de signature du  
Directeur Interrégional des Services  
Pénitentiaires de Paris

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

**ARRETE n°12-001 du 13 mars 2012**  
portant subdélégation de signature du directeur interrégional  
des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958 ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 27 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Michel SAINT-JEAN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 09 février 2009 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n°09-373 du 25 mars 2009 portant délégation de signature à Monsieur Michel SAINT-JEAN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

.../...

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 en date du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel SAINT-JEAN, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Philippe OBLIGIS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Monsieur Julien PASCAL, administrateur civil, secrétaire général,
- Madame Sabine MOUTOT, directrice des services pénitentiaires,
- Madame Agnès CORNET, épouse WACQUEZ, attachée d'administration,
- Madame Marie DIAS, épouse BOXBERGER, attachée d'administration
- Mademoiselle Evelyne MAZUEL, secrétaire administrative,
- Madame Marylène GAUTIER, chef de service d'insertion et de probation,
- Monsieur Thierry DEGRUELLE, attaché principal d'administration,

pour :

- tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

### Article 2

Subdélégation est également donnée à :

M. Hubert MOREAU	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
M. Renaud SEVEYRAS	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Sabine DEVIENNE	directrice des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Mme Martine TERRYN	attachée d'administration	MA Fleury-Mérogis
Mme Stéphane SCOTTO	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
M. Dominique CORCOSTEGUI	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Fresnes
Mme Mirella SITOT	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
M. Denys GERARD	attaché d'administration	CP Fresnes
M. J. Paul NYOB	capitaine pénitentiaire	CPA Villejuif
M. Eric MORETTI	directeur des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Mme Mélisa ROUSSEAU	directeur des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Mme Sylvie MANAUD épouse BENAZERAF	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	MA Paris la Santé
M. Clément DI MARINO	directeur des services pénitentiaires	MA Paris la Santé
Mme Mélanie ROQUES	attachée d'administration	MA Paris la Santé
M. Arnaud SOLERANSKI	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Mme Chloé GARDENAL	directrice des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Mme Ghislaine ROZENFARB	directrice des services pénitentiaires	MA des Yvelines
M. Pascal DELHAYE	attaché d'administration	MA des Yvelines

Mlle Valérie STEMPFER	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Mme Marie Anne GANAYE	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
M. François GOETS	directeur hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy
M. Vanessa PREMPAIN	directeur des services pénitentiaires	MC Poissy
M. Marc LEININGER	attaché principal d'administration	MC Poissy
Mme Christelle ROTACH	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Mme Line CASANOVA	directeur des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
M. Patrice HIE	attaché d'administration	MA des Hauts de Seine
M. Didier VOITURON	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
M. Régis BAUDOIN	directrice des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Mme Véronique DREVET	attachée principale d'administration	MA du Val d'Oise
épouse BOITEUX		
M. Gilles PERELLE	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Mme Cathy CHRISTOPHE	directrice adjointe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Mme Oriane TOULLIOU	attaché principal d'administration	MA Seine Saint-Denis
Mlle Catherine LORNE	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Mme Nathalie JAFFRE	directrice adjointe des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
M. Didier MECREANT	attaché d'administration	CP Meaux-Chauconin
M Yves FEUILLERAT	directrice hors classe des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Mlle Louisa YAZID	directrice des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Mme Patricia REULET	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Mme Christelle DELOZE	capitaine pénitentiaire	MA Versailles
M. Jean Louis AUBIN	capitaine pénitentiaire	CSL Melun
M. Fabrice DEL-REY	premier surveillant	CSL Melun
M. Patrick HOARAU	capitaine pénitentiaire	CSL Gagny
M. Albert MENDY	premier surveillant	CSL Gagny
M. Patrick MALLE	capitaine pénitentiaire	CSL Corbeil-Essonnes
M. Dominique BUSSON	premier surveillant	CSL Corbeil-Essonnes
Mme Josyane CLERICY	directrice d'insertion et de probation hors classe	SPIP 93
Mme Jane SAUTIERE	directrice d'insertion et de probation hors classe	SPIP 93
Mlle Nicole BRETON	directrice d'insertion et de probation hors classe	SPIP 77
Mme Evelyne BAZOLA	directrice d'insertion et de probation	SPIP 77
M Alain FAJER	directrice d'insertion et de probation hors classe	SPIP 92
Mme Annie MUGNIER-POLLET	directrice d'insertion et de probation	SPIP 92
Epouse CRESSANT		
Mme Nicole LAVERGE	directrice d'insertion et de probation	SPIP 92
Mme Ghislaine PREVOST	directrice d'insertion et de probation	SPIP 92
M. Claude CHARAMATHIEU	directeur d'insertion et de probation hors classe	SPIP 94
Mme Odile BOUYASSE	directeur d'insertion et de probation	SPIP 94
épouse FOURCHE		
Mme Nelly OLIVEIRA	directeur d'insertion et de probation hors classe	SPIP 91
Mme Sandrine ROSSI	directrice d'insertion et de probation	SPIP 91
M. Patrick MADIGOU	directeur d'insertion et de probation hors classe	SPIP 75 → TRANAKIDIS
	directeur d'insertion et de probation	SPIP 75
	directeur hors classe des services pénitentiaires	SPIP 75 → SELICIA
	directeur d'insertion et de probation	SPIP 95
	directeur des services pénitentiaires	SPIP 95
	directrice d'insertion et de probation	SPIP 78
	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	SPIP 78 → CANDEIAS
	directeur des services pénitentiaires	CP REAU
	attaché d'administration	CP REAU
Mme Géraldine BLIN		
M. Claude BISCHOFF		
Mme Claire MERIGONDE		
M. Bruno PELLISSIER		
M. Pascal VION		
M. Guillaume MOSSER		
M. Farid KOHILI		

.../...

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :
  - Les congés annuels ;
  - Les autorisations d'absence pour raisons familiales ;
  - Les congés paternités ;
  - Les décisions d'ouverture, de versements et d'autorisation du CET ;
  - Les retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait ;
  - Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité ;
  - Les décisions de demi traitement ;
  - Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service ;
  - Les décisions d'octroi de cures thermales ;
  - Les décisions relatives aux primes et indemnités appliquées pendant les congés ordinaires de maladie ;
  - Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;

### Article 3

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Fresnes, le 13 mars 2012  
Le Directeur Interrégional  
Des Services Pénitentiaires de Paris,

Michel SAINT-JEAN

